



329 cours Général de Gaulle
33170 GRADIGNAN
Tél. 05 57 96 84 05

PROCEDURE D'ÉVALUATION EN FORMATION PERMIS A1, AM et A2

L'évaluation initiale en formation deux roues s'effectue sur une durée de 1h.

Le transport de l'élève de l'école de conduite à la piste moto est assurée par le moniteur, quel que soit l'expérience estimée de l'élève. L'évaluation est réalisée sur une piste fermée à la circulation.

1) L'évaluation statique :

Le moniteur pose des questions ciblées sur les connaissances et expériences éventuelles de la conduite d'un deux-roues motorisé.

2) L'évaluation dynamique :

Des exercices de maniabilité, d'abord sans l'aide du moteur, puis avec le moteur sont proposés. Une présence active et proche du moniteur en termes de sécurité (risque de chute) sera assurée. Tout au long de l'évaluation sont également notés compréhension et mémoire.

3) Le bilan :

A chacun des critères observés va être attribuée une appréciation allant de « faible » à « bien » correspondant à une note sur un récapitulatif final. Cette note permettra de proposer un volume de formation préconisé (sous réserves d'une progression normale).

Le moniteur, en accord avec le candidat, élabore alors un programme de formation adapté et propose un volume de formation sous la forme d'un contrat.